

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac

Lundi 31 août 2026

Paraphe

M

019-200066645-20260831-762026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2026

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	38
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	2
Nombre de votants	34
Date de la convocation	24/08/2026
Certifié exécutoire le	01/09/2026
Date d'affichage	03/09/2026
Envoyé en préfecture le	03/09/2026

Le trente-et-un août deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

CASSAN Stéphanie, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUVAL Patrick, GIOUX Sylvain, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : SIRIEX Jean-Louis, DUPUY Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine, MASSOUBRE Patrick.

EXCUSES : VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane (représentée), GARAI Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), ENSERGUEIX Jean-François, GUSTIN Fabienne (représentée).

INVITE : GOUCHER Christian (délégation spéciale - commune de Tarnac).

Secrétaire : PETIT Christophe.

76-2026 Aide économique à l'entreprise Treignac Plage à Treignac.

Vu la convention et ses avenants avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII 2024,

Vu la délibération 67-2024,

Vu la demande du porteur de projet M. BAROUTY Flavien pour l'entreprise Treignac Plage et l'instruction complète de son dossier,

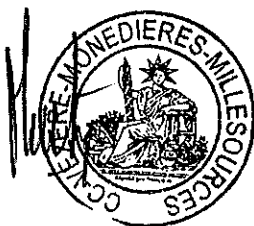
Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'ATTRIBUER une aide économique à l'entreprise Treignac Plage de 8 580 € maximum pour son investissement,
- D'ATTRIBUER le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1 000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans (en équivalent ETP),
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 02/09/2026

Le Président, Philippe JENTY





Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Fiche synthèse

Projet entreprise de Flavien BAROUTY

Treignac

Présentation du porteur de projet

Nom / prénom du porteur : Flavien BAROUTY – portable (Viviane DANTONY): 06..80.21.76.58

Adresse du siège : 4 Route de Guéret, 19 260 TREIGNAC

Structure du porteur de projet

Dénomination de la structure : TREIGNAC PLAGE

Activité : Restaurant

Forme juridique : SASU

Effectif salarié : 10

Présentation du projet

Localisation du projet : TREIGNAC

Nature(s) de projet (investissement matériel / immatériel / immobilier...) :

☐ Création : oui

☐ Travaux immobiliers et investissements matériels

Description succincte du projet (avec quelques arguments) :

Depuis 2014, Flavien BAROUTY exploite le Café du Commerce sur la commune de Treignac. Au Lac des Bariousses, la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sur ce site et depuis 1921. Le 15 juin 2026, un bail commercial a été signé entre la commune et la SASU Treignac Plage pour l'exploitation de cet établissement. L'activité de restaurant, bar, snack, glacier y sera exercée. Le bail est donc consenti pour une durée de 9 ans jusqu'en 2035. Parmi les objectifs, il s'agit de proposer une offre de restauration traditionnelle avec des produits locaux et en travaillant majoritairement en circuit court avec des producteurs locaux mais aussi une activité snack avec des plages horaires importantes pour répondre à la clientèle touristique pendant la saison mais aussi en dehors de la saison à la clientèle locale. Il est prévu aussi des animations culturelles, musicales ...



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Pour cela des investissements ont été réalisés :

- des travaux d'aménagements
- des investissements matériels

Le coût des travaux immobiliers d'aménagements est de 27 000 € HT

Des investissements pour des équipements matériels ont aussi été réalisés et le montant est de 30 000 € HT

Il est prévu des recrutements

Délais prévus pour la réalisation du projet : réalisé

Des

Plan de financement (avec cofinancements obtenus)

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Assiette éligible	Montant	Taux
Matériel	30 000,00 €	CCV2M (16 %) Plafond éligible 30000€	30 000,00 €	4800,00 €	16%
Travaux	27 000,00 €	CCV2M (14 %)	27 000,00€	3 780,00€	14%
	57 000 €			24 342,00 €	

Montant de la subvention Communauté de Communes : 3780 € pour les travaux et 4 800€ pour le matériel, soit une subvention totale de 8 580 €

Primes à l'emploi : 3000 € pour les 3 premiers emplois en CDI (plafond de 3 emplois maximum sur 3 ans)

Appréciation de la viabilité du projet

Avis de viabilité: favorable

Pièces justificatives

Dossier complet :

☐ Oui